

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

1

oct-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	346		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	18,17		< 25	°C
Chlore libre	0,16			mg/l
Chlore total	0,17			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,03	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	18		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	17,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

2

oct-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,47		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	350		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	19,30		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,19			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,197	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	10,79	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**Arrondissement****3****oct-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 10

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,48		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	359		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	19,73		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en juin 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,028	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	4,75	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Un paramètre (bactéries coliformes) non-conforme à la référence de qualité sur un point d'usage.
Une analyse de recontrôle a été réalisée sur ce même point, présentant une valeur conforme.
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

4

oct-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,45		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	334		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	18,65		< 25	°C
Chlore libre	0,11			mg/l
Chlore total	0,22			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,044	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	5,28	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

5

oct-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 6

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,14		< 2	NFU
pH	7,4		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	333		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	17,17		< 25	°C
Chlore libre	0,18			mg/l
Chlore total	0,26			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en octobre 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,177	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	6,83	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

6

oct-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,34		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	349		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	20,36		< 25	°C
Chlore libre	0,15			mg/l
Chlore total	0,14			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,169	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	12		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	6,98	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur un point d'usage mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.

(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE
PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)**

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

7

oct-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 10

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,45		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	354		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	19,60		< 25	°C
Chlore libre	0,08			mg/l
Chlore total	0,14			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2024:

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,021	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	17		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	8,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Deux paramètres (bactéries coliformes et entérocoques) non-conformes aux références et limites de qualité sur deux points d'usage.

Deux analyses de recontrôle ont été réalisées sur ces mêmes points, présentant des valeurs conformes.

(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**Arrondissement****8****oct-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 11

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,44		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	362		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	18,98		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en septembre 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,05	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	7,25	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Trois paramètres (bactéries coliformes, entérocoques et escherichia coli) non-conformes aux références et limites de qualité sur trois points d'usage.

Trois analyses de recontrôle ont été réalisées sur ces mêmes points, présentant des valeurs conformes.

(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**Arrondissement****9****oct-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,44		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	338		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	19,06		< 25	°C
Chlore libre	0,09			mg/l
Chlore total	0,13			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,032	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	56		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,52	100		µg/l
4 HAP	0,0012	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES